

Déclaration liminaire CTL du 29/04/2016

Ce Comité Technique se tient quelques semaines après les journées de grève et de manifestation contre la loi Travail, à laquelle les agents des finances ont une nouvelle fois participé nombreux et au lendemain d'une nouvelle journée d'action. Outre l'attaque contre les droits des salariés du privé et une précarisation accrue pour l'entrée sur le marché du travail, les fonctionnaires ont compris que si le Code du Travail est attaqué aujourd'hui, demain viendrait le tour du Statut de la Fonction Publique.

Ces journées de lutte se placent également dans la continuité de la journée de grève du 26 janvier dans la Fonction publique et concernant plus précisément la Fonction publique, la Fédération Générale des Fonctionnaires FO revendique notamment :

- Le retrait du projet de Loi Travail et réaffirme son opposition à l'article 22 de ce projet autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnance pour la mise en œuvre d'un CPA (Compte Personnel d'Activité) dans la fonction publique qui remettrait en cause les garanties collectives du statut général et des statuts particuliers sur ce point,
- Le maintien de la hiérarchie des normes et des accords collectifs donc par voie de conséquence le maintien du statut général et des statuts particuliers,
- Une nouvelle augmentation de la valeur du point d'indice assortie d'une attribution de 50 points d'indice permettant le rattrapage des pertes subies,
- La réouverture de discussions sur les carrières, le protocole PPCR n'ayant pas apporté d'améliorations aux grilles indiciaires et pire, devenant même un obstacle aux promotions,
- L'arrêt des réformes en cours (territoriales notamment) et des restructurations.

La méthode de la Ministre du Travail se caractérise également par une conception toute particulière du dialogue social, que l'on peut résumer par l'adage « je décide puis je consulte ».

Les agents subissent de plein fouet depuis de nombreuses années ces décisions, à savoir les suppressions d'emplois et les restructurations incessantes, et leurs conséquences pour leurs conditions de travail. Pas une année ne se passe sans une fermeture d'un service public et pas seulement en milieu rural.

Nous vous rappelons que c'est la DGFIP qui est la seule responsable de la situation difficile de ces trésoreries rurales. En effet, les vacances de poste sont du ressort de la DDFIP et de la Direction Générale. En région parisienne, la

DGFIP affecte des agents en première affectation pour combler les vacances d'emplois. En Charente-Maritime, quand il s'agit d'un poste hors agglomération, cela ne gêne personne de laisser des sièges vides. Cela permet même au bout du compte, de justifier la fermeture du poste. Avec les suppressions d'emplois dans les services, vous organisez le mal-être des personnels, les poussant ainsi parfois à réclamer eux-mêmes la fermeture de leur trésorerie. D'autant plus que la fermeture de ces trésoreries n'arrangera rien puisqu'au passage, vous en profiterez rapidement pour supprimer des emplois dans les services absorbant le surcroît d'activité.

Et pourtant, sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours aussi nombreux de solliciter nos guichets. Ils démontrent ainsi qu'ils sont encore bien loin de se « désintoxiquer » de notre accueil de proximité. Ces fermetures que vous proposez sont la conséquence directe des suppressions d'emplois, notre réseau s'éloigne de plus en plus physiquement des usagers, lesquels devront composer avec la proximité virtuelle d'un service en ligne dont chacun connaît les limites. Tant pis pour toutes celles et ceux qui n'ont ni ordinateur, ni internet ! Un ministre s'est plaint récemment d'un abandon des populations dans certains quartiers ou villes, en raison entre autres, de la disparition des services publics. Son discours aurait pu être crédible s'il n'appartenait pas à un gouvernement qui en est la cause, comme ses prédécesseurs, depuis quinze ans. De qui se moque-t-on ?

A la DGFIP, soumise depuis des années à une perte de plus de 2000 emplois par an, correspondant, pour 2016, à 56% de l'ensemble des suppressions d'emplois dans la Fonction Publique de l'État, la tension dans les services est souvent à son paroxysme, ce que nous pouvons constater en Charente-Maritime dans le baromètre social et le tableau de bord de veille sociale à l'ordre du jour de ce CTL.

Dans ce contexte, l'annonce de l'instauration du prélèvement à la source pour la perception de l'impôt sur le revenu aura, à coup sûr, et contrairement à ce que les ministres communiquent, comme conséquence un accroissement de la charge de travail pour les services et l'accueil.

FO considère toujours cette réforme comme inutile et même dangereuse pour la qualité du recouvrement, qui, rappelons-le, est aujourd'hui de 98%. Face au défi à venir, et face à un challenge aussi crucial, dans un délai aussi contraint, il est impératif que la DGFIP se donne les moyens de le relever si d'aventure ce projet que nous condamnons était confirmé. Si les ministres considèrent la mise en place du prélèvement à la source comme irrévocable dans un délai aussi contraignant, ils doivent décréter les missions de la DGFIP comme prioritaires dans l'action de l'État et en tirer les conséquences, par l'arrêt des suppressions d'emplois, et ce dès le PLF 2017.

La reconnaissance du travail des agents est devenue au-delà des mots ministériels, une coquille vide. Dernier exemple, ce que vous appelez encore un Plan ministériel de qualification 2016, qui se caractérise, depuis 2012,

par une division par cinq du nombre de promotions internes.

Un protocole PPCR qui, après la transformation d'un peu d'indemnitaires en quelques points d'indice, aura pour conséquence un rallongement de la durée de carrière dans un corps. Pour exemple, dans la catégorie B, les changements de grade à la suite de concours professionnels ou de tableaux d'avancement se traduiront dans la très grande majorité des cas par une perte d'ancienneté. Autrement dit, c'est le ralentissement des carrières qui va financer le saupoudrage des grilles !

FO vous réaffirme son opposition à l'intégration des corps des ministères économiques et financiers au dispositif RIFSEEP et vous demande en ce sens leur inscription dans l'arrêté interministériel prévu à cet effet.

La conflictualité à la DGFIP est très largement supérieure à la moyenne dans la Fonction Publique de l'État. Le mouvement du 31 mars en est le dernier exemple. Le Ministre, le Directeur Général et vous-mêmes devriez en tirer les bonnes conclusions. Les agents sont fatigués des discours sur leur professionnalisme, qui sont suivis par si peu de reconnaissance, tant pour leur traitement, leur régime indemnitaire, leur déroulement de carrière que pour une amélioration de leurs conditions de travail.

Dans ce contexte morose socialement, le syndicat FO DGFIP alerte les personnels et la Direction sur la gravité des réformes en cours pour l'avenir de nos missions, des services et le devenir des personnels.

FO DGFIP réaffirme qu'il faut en finir avec cette politique d'austérité stérile et démotivante pour l'ensemble des personnels.